Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 057-215701020-20230621-DEC20230621_01-AU

République Française
Département de la Moselle
Ville de Bousse

N°20230621/01

DECISION DU MAIRE

portant la fourniture et la pose de dispositifs d'éclairage à économie d'énergie au sein des bâtiments scolaires

Le Maire de Bousse (Moselle),

VU les articles L2122-17 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal du 2 juin 2020, portant délégation de pouvoir du conseil municipal au Maire ;

VU le Code Général de la Commande Publique,

VU la consultation lancée auprès d'entreprises,

CONSIDERANT dans un souci d'économie d'énergie et de confort d'usage, l'intérêt de d'équiper les bâtiments scolaires de la Commune de dispositifs d'éclairage LED,

DÉCIDE

Article 1er : D'attribuer à la société AB Services d'Ancy Dornot (57130), la fourniture et la pose de dispositifs d'éclairage à économie d'énergie au sein des bâtiments scolaires de la Commune, pour un montant total de 21 401.66 € HT soit 25 681.99 € TTC.

Article 2 : De signer le devis correspondant avec la société mentionnée ci-dessus, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Article 3 : La Secrétaire Générale est chargée de l'application de la présente décision dont ampliation sera faite à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville et dont communication sera faite à l'Assemblée délibérante lors de sa toute prochaine séance.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à BOUSSE, le 21 juin 2023

Le Maire
Pierre KOWALCZYK

MAIRIE DE BOUSSE
Moselle